

RAPPORT INTERMEDIAIRE DE LA MISSION DE CONSEIL

Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Projet Aval du Futur

Couvrant la période du 4 juin 2025 -
15 juin 2026

Karine BESSES

Luc MARTIN

Rapport remis le 28 juillet 2026



SOMMAIRE

La mission de conseil et appui méthodologique	4
Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1	4
Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui	5
Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1	5
Objet de la demande de conseil	5
Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil.....	5
Calendrier	7
Coût	7
Les principaux éléments de la mission de conseil	7
Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur	8
Contexte de la mission	9
L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil	9
Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement	9
Décision de la CNDP	9
Le travail des garant.e.s.....	10
Appui et conseil du porteur de projet	10
L'étude de contexte du projet	13
Conseils et recommandations des garant.e.s :	23
Principaux échanges avec le MOA et préconisations réalisées depuis le début de la mission	23
Préconisations des garant.e.s sur la préparation du MOA en vue de la période de concertation suite à la future saisine de la CNDP	25
Les principaux résultats de cette mission	28
Prochaines étapes	28
Eléments demandés par la CNDP pour élaboration du dossier de saisine :	29
Annexes	31
Annexe 1 : Lettre de mission des garant.e.s	31
Annexe 2 : Bilan de la pré-concertation par ORANO.....	31
Annexe 3 : Prise en compte des recommandations des garants de la concertation continue sur le projet piscine EDF	31

La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent rapport intermédiaire est rédigé par les garante.e.s de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 30 juin 2026 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseils.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à l'article L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflits d'intérêts est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Société ORANO

Objet de la demande de conseil

Orano a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la préparation de la saisine à venir concernant le projet « Aval du Futur » à La Hague, dans le département de la Manche, et pour l'accompagnement des premières démarches d'information du public.

La mission de conseil sollicitée serait d'une durée conséquente, estimée à deux années. Une telle durée se justifie néanmoins tant par l'ampleur du projet, que par la nécessité pour le maître d'ouvrage d'être accompagné dans ses premières démarches d'information du public.

Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

Lors de la saisine Orano a décrit le projet "Aval du futur" d'Orano comme suit :

1. Réalisation de piscines d'entreposage des combustibles usés (2040),
2. Usine de fabrication de combustible MOX (2040),
3. Réalisation d'un atelier d'entreposage de plutonium (2038) et
4. Lancement **d'études** pour une nouvelle usine de traitement des combustibles usés (2050).

Lorsque Orano a sollicité auprès de la CNDP cette mission de conseil, on parlait bien d'une étude d'une nouvelle usine de traitement des combustibles usés. Depuis Orano a précisé que le projet a évolué : "Le projet comprendra la réalisation de la nouvelle usine, pas seulement le lancement des études.

La future saisine de la CNDP portera sur le projet global "Aval du futur", incluant l'usine de traitement des combustibles usés (et non pas les seules « études » relatives à cette nouvelle usine de traitement). Cette usine de traitement sera modulable afin de traiter tous types de combustibles usés, ce qui n'est pas le cas de l'usine actuelle.

Ci-dessous un extrait du 5^{ème} conseil du nucléaire publié le 12 mars 2026.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/03/12/cinquieme-conseil-de-politique-nucleaire>

« Le Conseil a également pris acte des avancées du programme « Aval du futur » porté par Orano et visant à renouveler les installations de l'aval du cycle du combustible nucléaire à La Hague afin de répondre aux besoins du parc nucléaire existant puis des EPR2. Une première phase consiste à construire d'ici 2040 deux piscines d'entreposage

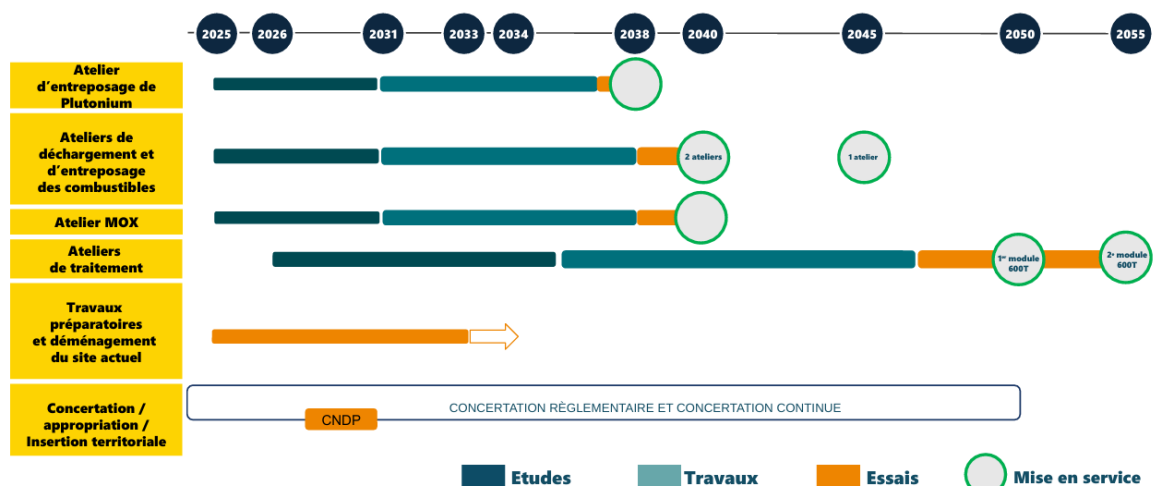
des combustibles usés, un nouvel entreposage de matières plutonifères ainsi qu'une nouvelle usine de fabrication de combustibles recyclés appelée « Melox 2 ». Une seconde phase porte sur la construction d'une nouvelle usine de retraitement des combustibles usés appelée « La Hague 2 » et d'une troisième piscine d'entreposage des combustibles usés. Le conseil de politique nucléaire s'est également félicité de l'accord de principe passé entre Orano et EDF permettant de sécuriser l'avancée du programme jusqu'aux décisions finales d'investissement. Il leur a demandé de finaliser, en lien avec l'État et d'ici la fin de l'année 2026, les modalités de l'accord de financement du programme afin de garantir la mise en service d'ici 2040 de la première phase du projet. Il confirme la labellisation « Grand Chantier » du programme et demande aux services de l'État de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'accélération des procédures et à la simplification des exigences applicables au programme. »



Figure 1 le site du projet

Calendrier

Planning général du projet



Calendrier et schémas à titre indicatif.

Figure 2 : planning du projet

Coût

Le coût du programme est estimé à 45 milliards au stade actuel des études. Cette estimation très amont pour un tel projet sera très certainement amenée à évoluer et à être précisée.

Les principaux éléments de la mission de conseil

Le travail des garants s'est articulé autour de plusieurs axes :

- Réalisation d'une étude de contexte à travers principalement une étude documentaire (presse, dossiers projets, divers documents ressources, etc.) et de nombreux entretiens d'acteurs.
- Echanges fournis et réguliers avec le maître d'ouvrage avec des conseils et recommandations sur les diverses modalités de la pré-concertation et des demandes d'informations complémentaires pour la bonne compréhension des garants dans leur prise de connaissance du projet et du contexte
- Rédaction d'une note précisant les demandes et recommandations le 5 décembre 2025
- Rédaction du présent rapport intermédiaire à partir de mai 2026.

Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations des garant.e.s ont porté sur :

- L'étude des alternatives et des variantes stratégiques
- Le périmètre réel du projet et impacts territoriaux
- Le Plan d'Information et de Communication de la période de pré concertation
- La gouvernance sur le projet
- Transparence, information et dialogue avec le public
- Précisions techniques, environnementales et sanitaires attendues pour la phase de participation du public
- Sur les documents et informations à préparer en vue de la phase de participation du public pour la bonne information du public.

Contexte de la mission

L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Par courrier du 23 mai 2025, Orano a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la préparation de la saisine à venir concernant le projet « Aval du Futur » à La Hague, dans le département de la Manche, et pour l'accompagnement des premières démarches d'information du public.

Le projet "Aval du futur" d'Orano comprend notamment la construction d'une nouvelle usine de fabrication de combustibles MOX sur le site de la Hague dont le démarrage de la production est envisagé au début des années 2040, ainsi que pour une nouvelle usine de traitement des combustibles usés, également sur le site de la Hague d'ici –2050-2055 (remarque : Orano est passé depuis la saisine de 2045-2050 à 2050-2055 sur la temporalité de mise en service de cette nouvelle usine). Ce projet comprend également la réalisation de nouvelles piscines d'entreposage des combustibles usés et la réalisation d'un atelier d'entreposage de plutonium.

La mission de conseil envisagée serait d'une durée estimée à deux années.

Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

Selon le demandeur, l'objectif de cette mission est constitué de deux volets :

1. Préparation de la saisine officielle de la CNDP, dans la perspective, d'un futur débat public.
2. Accompagnement des premières démarches d'information du public avant la saisine officielle de la CNDP.

Décision de la CNDP

En réponse à la demande de la société ORANO, Lors de la séance plénière du 4 juin 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) nous a désigné.e.s pour conduire une mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la CNDP du projet « Aval du Futur » d'Orano à La Hague (50) et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Conformément à notre lettre de mission du 4 juin 2025, notre rôle est double :

1. Préparer la saisine officielle de la CNDP du projet « Aval du Futur », en formulant notamment des préconisations sur le périmètre, les modalités et le calendrier de la future participation du public (Concertation Préalable ou Débat Public).
2. Accompagner les premières démarches d'information du public conduites par Orano durant la période amont de la saisine.

Cette mission se fonde sur les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion. Les attentes ci-dessous s'inscrivent directement dans ce cadre pour garantir la qualité et l'éclairage du futur processus participatif.

Le travail des garant.e.s

La mission des garant.e.s, menée du 4 juin 2025 au 30 juin 2026, a consisté à accompagner le porteur de projet dans ses démarches d'information, à le conseiller sur les prérequis à une saisine et sur l'anticipation des éléments à mettre à disposition pour un débat public, et à réaliser une étude de contexte auprès des différentes parties prenantes locales, régionales et nationales.

Appui et conseil du porteur de projet

Des réunions entre l'équipe d'Orano et les garants ont été organisées de manière régulière. Depuis début 2026, elles sont passées à une fréquence mensuelle.

Le dispositif d'information dit de « pré-concertation » a été établi par l'exploitant avant la désignation des garants.

Les garants ont ensuite été sollicités pour donner un avis sur le programme global puis au fur et à mesure de son organisation.

Ils se sont rendus disponibles pour participer à plusieurs événements clés :

- 30 juin 2025 (La Hague) : Réunion publique (forte participation constatée avec environ 200 personnes présentes).
- 17 février 2026 : Webinaire sur les enjeux du nucléaire (climat, souveraineté, sûreté).
- 28 avril 2026 (Caen) : Conférence sur le procédé industriel de traitement-recyclage.

Constat des garants : Les efforts du maître d'ouvrage (MOA) en matière d'information sont notables et les événements furent nombreux et diversifiés, bien que le public n'ait pas toujours répondu présent en grand nombre. Des événements ont particulièrement attiré le public comme la réunion publique de la Hague le 30 juin 2025, certaines conférences et rencontres de proximité. Cette fréquentation a varié selon les moments et les formats.

Date	Action
30 juin 2025	Réunion publique à la Hague
Fin juillet 2025	9 jours sur le village de la Rolex Fastnet
Septembre 2025	Mise en ligne du site internet projet
Octobre 2025	Diffusion de la plaquette de présentation du projet
Octobre 2025	Annonce des rencontres de proximité
18 octobre 2025	Rencontre de proximité à la Hague
31 octobre 2025	Rencontre de proximité aux Pieux
11 novembre 2025	Foulées de la presse de la Manche à Cherbourg
11 novembre 2025	Foulées de la presse de la Manche à Cherbourg
13 novembre 2025	Rencontre de proximité à Cherbourg
14 novembre 2025	Rencontre de proximité à Valognes
15 novembre 2025	Rencontre de proximité à Saint Lô
17 novembre 2025	Rencontre de proximité à Bricquebec
Février 2026	Annonce du cycle de conférences
17 février 2026	Conférence #1 (webinaire)
4 mars 2026	Conférence #2 (Cherbourg)
Avril 2026	Publication de deux fiches pédagogiques et d'une FAQ sur le site internet du projet
Avril 2026	Mise en ligne de la vidéo de présentation du projet

Figure 3 : Principales actions d'information auprès du public réalisées par ORANO (voir le bilan de pré-concertation en annexe pour une présentation exhaustive des modalités auprès des acteurs)

Voir en annexe 2 le document d'Orano faisant un état qualitatif et chiffré de l'information et de la concertation sur cette phase : le bilan de pré-concertation.

Les divers outils d'information déployés pendant cette période sont les suivants :

Le site internet du projet www.avaldufutur.fr

Créé et mis en ligne en septembre 2025 et mis à jour régulièrement avec l'élaboration d'une FAQ

En chiffres : 13 000 visiteurs uniques entre septembre 2025 et mai 2026, soit plus de 1 440 visiteurs par mois. + de 1400 documents téléchargés

Réalisation de 3 fiches pédagogiques disponibles sur le site :

- Les étapes de la vie du combustible
- La politique de traitement-recyclage et la gestion des combustibles Nucléaires
- Les solutions d'entreposage des combustibles usés

Une vidéo du projet disponible sur le site

Une infographie «la participation sur le nucléaire en France » disponible sur le site

Des Comptes-rendus diaporamas et replays des rencontres disponibles sur le site

La plaquette de présentation du projet avec une présentation des principales caractéristiques du projet, au stade actuel des études : principes, implantation, calendrier...

Diffusion : • Sur le site internet • 4800 exemplaires livrés dans 45 mairies en 2025 • 1500 exemplaires au sein des sites Orano en 2025 • 1200 exemplaires distribués lors des rencontres de proximité.

A venir dans les prochains mois :

- Exposition « le parcours du combustible nucléaire » en itinérance dans les lieux de vie du territoire
- Ouverture d'un espace d'information du public à la Hague
- Espace d'information du public à la Hague
- Conférences #5 (octobre 2026) et #6 (décembre 2026)
- 2 fiches pédagogiques : Perspectives pour le traitement-recyclage des combustibles Mox / Gestion des terres polluées (parc aux ajoncs)
- Partenariat avec un lycée
- Jeu « itinéraire d'un atome »
- Exposition itinérante
- Vidéo avec un Youtubeur

L'étude de contexte du projet

L'étude de contexte a constitué un temps fort de la démarche des garants. Elle visait à mieux identifier les enjeux et attentes du territoire et préciser les thèmes que le MOA est invité à développer en prévision de la phase de participation du public. Nous en donnons ici les principaux sujets qui nous semblent nécessaires de faire avancer d'ici cette phase. Nous publierons une étude de contexte plus complète lors de notre rapport final de mission et affinerons les questions à mettre en débat ainsi que les informations à préparer pour le public.

Liste des entités et personnes rencontrées :

Échelle locale	Échelle régionale et nationale
* Différents représentants de l'entreprise ORANO * Représentants de la Chambre d'agriculture * La CLI d'ORANO * L'Association Avenir Agricole * L'association Greenpeace * L'association CRILAN * Les syndicats : CFDT, CGT, FO, CFE * Le collectif <i>Stop Piscine</i> * Monsieur le Préfet de la Manche	* Région Normandie (Direction générale des services) * Les représentants de la DINN * Les représentants de la DGEC * L'association l'ACCRO * L'association <i>Les Voix du Nucléaire</i> * L'ASN (ASNR) de Caen * EDF (Division du Combustible Nucléaire)

Échelle locale	Échelle régionale et nationale
* Monsieur le Sous-préfet de Cherbourg * La Présidente de la communauté d'agglomération du Cotentin * L'agence d'urbanisme de l'agglomération * L'ancien maire de Cherbourg M. Arrive * Les commissaires enquêteurs impliqués dans les enquêtes publiques d'Orano	

Points essentiels identifiés pour le futur débat public

Ces nombreuses rencontres ont permis de cerner les enjeux du projet et d'identifier les points d'intérêt ou de préoccupation principaux. Le MOA se devra de préparer des éléments d'information pertinents sur les thématiques suivantes :

Information et participation du public :

Des discussions ont porté sur les défis des débats publics et des tables rondes dans le domaine nucléaire. Il est suggéré d'explorer des alternatives (panels citoyens, ateliers de dialogue ciblé) et aussi permettre l'expression des points de vue diversifiés lors du débat.

En période de pré-concertation, certains acteurs ont pu rapporter aux garants que l'information donnée par Orano était parfois très promotionnelle pour le projet, les garants ont préconisé d'être vigilant sur l'aspect informationnel avec l'expression de divers points de vue. Les conférences ont réuni des intervenants issus d'horizons variés (OCDE, ASNR, CNAM, CEA, DINN, DGEC, etc.), témoignant de la volonté d'ouvrir les échanges à une pluralité de points de vue. Le CRILAN, l'ACRO et le Collectif stop piscine ont également pris part à plusieurs de ces rendez-vous en tant que participants. De nombreux acteurs institutionnels et politiques du territoire nous rapportent que selon eux l'opportunité de projets nucléaires rencontre peu d'opposition sur le territoire voire une acceptation et un accueil assez favorable par la population. Il faut cependant garder en tête les questions et l'opposition soulevée pendant la concertation sur le projet de piscine d'entreposage de combustibles nucléaires usés d'EDF.

Vigilance associative : Certaines associations redoutent que le débat ne soit « noyauté » par des personnels du domaine nucléaire, notamment d'Orano. Notons toutefois que certains personnels peuvent aussi parfois porter un regard interrogateur et critique sur les projets, comme rencontré par les garants lors d'un événement.

Justification du retraitement et alternatives

Opportunité du multi-recyclage : Des représentants de *Global Chance* interrogent la pertinence du multi-recyclage face au faible nombre d'EPR2 prévus. D'autres acteurs interrogent sur la possibilité technique d'industrialiser le recyclage du MOX usagé (de petites quantités ont été traité par Orano, mais l'opération reste très complexe au niveau de la stabilité des matières).

Volume des déchets : La DGEC souligne que sans retraitement, le volume de déchets augmenterait considérablement, posant des questions sur les capacités à long terme (notamment pour le projet Cigéo).

Stratégie de recyclage : La DINN estime que le débat serait plus légitime si l'opportunité du projet était clairement établie en amont. Elle suggère de se concentrer sur l'outil industriel nécessaire à Aval du Futur plutôt que sur la décision elle-même, évitant ainsi les débats promotionnels sur la fermeture du cycle. Les décisions sur les jalons de passage au multi-recyclage et la fermeture du cycle seront intégrées dans les débats du PNGMDR futur, permettant des discussions sur ces sujets dans 10 à 15 ans.

Entreposage à sec : L'alternative du stockage « bunkérisé » ou à sec sur site est systématiquement mise en avant par les opposants. Certaines associations demandent que cet entreposage à sec soit examiné comme alternative, la France étant, selon elles, le seul pays à ne pas y recourir. Rappelons que l'argument principal pour l'entreposage en piscine avancé par EDF et Orano est de pouvoir conserver au mieux les matières issues de la fission (dont MOX usagé) pour une éventuelle réutilisation dans un processus de multi-recyclage. Or les autres pays ne se sont pas engagés comme la France dans cette stratégie de recyclage des matières combustibles nucléaires.

La réalisation de la fiche pédagogique n° 3, suite à ces débats, présente les avantages et les inconvénients de cette option en détail. Elle n'a malheureusement pas pu être réalisée dans un dialogue avec l'ensemble des acteurs participant à ce débat, comme préconisé par les garants CNDP de la concertation continue du projet piscine EDF.

Futurs réacteurs (SMR)

Des questions se posent sur la capacité des installations projetées à gérer les matières issues des futurs petits réacteurs modulaires (SMR).

Il conviendra de clarifier si les matières entreposées à La Hague ont vocation à intégrer ces futurs combustibles des SMR.

Priorisation et calendrier des chantiers

La DGEC indique que la partie du projet consacrée aux piscines est la plus urgente à mettre en œuvre, compte tenu de l'évolution des besoins de stockage. Rappelons que le projet de piscine EDF qui a été abandonné devait être mis en service pour 2035 et que c'était à l'époque une date posée comme buttoir par l'ASNR.

Transparence financière

Le montant de 45 milliards d'euros suscite des interrogations quant à la capacité de financement d'EDF et d'Orano, au regard des dérives de Flamanville ou des évaluations successives du chiffrage de Cigéo¹. La CFDT exige que le financement soit clarifié avant l'engagement du débat.

Valorisation de l'Américium

Bien que présentant une forte radiotoxicité, l'américium-241 pourrait être valorisé dans des batteries nucléaires pour les missions spatiales. La filière française a conclu plusieurs partenariats pour étudier une production industrielle.

Raccordement au réseau électrique (RTE)

Le besoin en raccordement de RTE devra être précisé. Selon sa consistance, RTE pourrait être amené à saisir également la CNDP dans le cadre du même débat (procédure de co-saisine).

Cadrage national (PNGMDR / PPE3)

Il est demandé de vérifier si le projet s'inscrit en phase avec les orientations nationales de la 6e édition du PNGMDR (en cours d'élaboration) et de la PPE3 (publiée par le Gouvernement le 13 février 2026).

4. Enjeux territoriaux et « Grand Chantier »

L'arrivée de ce projet de grande envergure (6 000 emplois supplémentaires estimés, un chantier de plus de 10 000 personnes incluant des zones de préfabrication déportées dans la Manche et la Normandie) soulève des inquiétudes sur la capacité d'absorption du Nord-Cotentin.

Aménagement du territoire et rôle des élus

En 2025 lors des entretiens de garants, plusieurs élus regrettaient le manque d'accompagnement de l'État, les laissant seuls face aux industriels. Ils s'interrogeaient sur les informations et la façon de communiquer auprès des administrés (impacts, planification, cadre de vie).

Les acteurs locaux veulent garder le contrôle de l'aménagement du territoire, qu'un tel projet pourrait déstabiliser ou accentuer (dynamiques déjà fortes liées à Naval Group et Flamanville).

Le préfet a mis en place un COSTRAT fin 2024 (Comité stratégique Aval du Futur). La première mouture de cette instance a été complétée après quelques mois par l'arrivée de nouveaux acteurs à leur demande : organisations syndicales, Les 7 EPCI de la Manche Attitudes Manches.

¹ D'après Orano : les différents chiffrages communiqués précédemment n'avaient pas tous ni la même maturité technique, ni le même périmètre (intégration récente de la fiscalité dans le dernier chiffrage de 2026). Le chiffrage de l'Andra de 2014 était de 33,8 Mds€ mais avait conduit à un arrêté ministériel fixant le coût de Cigéo à 25 Mds€. Le nouveau chiffrage de 2026 fixé par arrêté ministériel est désormais de 37 Mds€, en intégrant la fiscalité, soit 28,8 Mds€.

Un coordonnateur de projet a été nommé en juin 2026.

• Mise en place d'un Comité Stratégique (COSTRAT) et d'un CODIR

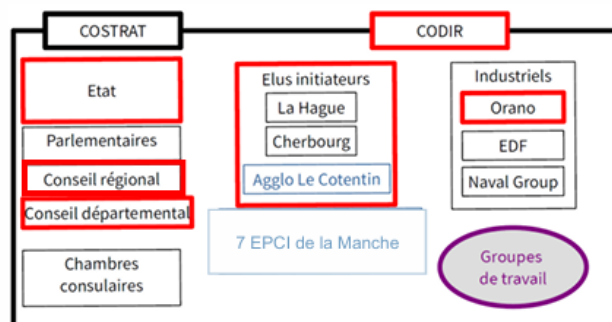
Une communication qui commence par la mise en place le 20 décembre 2024 d'un Comité stratégique à la demande des 3 élus du Cotentin : Le président de la CAC, La maire de La Hague et Le maire de Cherbourg-en-Cotentin

Composition du **COSTRAT** :

- Parlementaires
- Conseil régional de Normandie
- Conseil départemental de la Manche
- Maires : La Hague, Cherbourg-en Cotentin
- 8 EPCI de La Manche
- Chambre de Commerce et d'industrie
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Chambre d'agriculture
- Industriel : ORANO, EdF, Naval Group
- Préfecture de la Manche
- Préfecture de région Normandie
- Sous-Préfecture de Cherbourg
- DDETS
- DDTM
- Organisations syndicales
- ...

Composition du **CODIR** :

- Etat
- Conseil départemental
- Conseil Régional
- Elus initiateurs
- ORANO



OPD : DIFFUSION NORMALE / UNRESTRICTED

Figure 4 : schéma du COSTRAT issu du bilan de pré-concertation d'Orano en annexe

Dans le cadre de ce COSTRAT, Mise en place des 5 groupes de Travail :

- Concertation / Communication
- Emploi / Formation
- Foncier / Logement
- Mobilité / Réseau
- Cadre de vie

Chaque membre du COSTRAT a exprimé à travers une fiche de positionnement, en donnant ses attentes pour les différents GT, les apports possibles et les partenaires à mobiliser.

Les garants ont demandé à être invités au COSTRAT. Ils sont en attente de confirmation mais devraient pouvoir y présenter leur mission et conclusion en novembre 2026.

Un **programme d'action territorial** a été demandé par le ministre délégué chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, lors de sa visite en janvier 2026, pour une restitution d'ici fin 2026 afin d'éclairer le public.

L'objectif serait de réaliser un projet de territoire de manière concertée par les élus des agglomérations le département et la région, mais également partagé en COSTRAT.

Une agence d'urbanisme a été mise en place et dotée de nouveaux moyens pour travailler sur ce projet de territoire.

Les garants préconisent que ce projet soit présenté lors de la phase de participation du public à venir afin qu'il puisse être débattu et enrichi par le public. Il devra faire partie intégrante du débat qui portera sur

l'opportunité du projet et sur les conditions d'insertion du projet dans le territoire à divers niveaux.

Démographie, emploi et services publics

Le paradoxe local : L'Agglomération du Cotentin souligne que le territoire perd des habitants malgré une situation proche du plein emploi (taux de chômage parmi les plus faibles de France). Le recrutement d'employés sera un enjeu et risque d'augmenter une concurrence entre employeurs (Naval Group, Flamanville, Orano, Andra, Les Maîtres Laitiers du Cotentin). Cette concurrence existe déjà, malgré la mise en place d'une sorte de pacte de « non-agression ». L'augmentation de la concurrence est crainte également par rapport aux autres emplois du territoire, par exemple les emplois d'artisanat et de service. L'un des enjeux prioritaires sera donc de renforcer l'attractivité d'un territoire en plein emploi afin d'attirer de nouveaux salariés et de les accueillir.

Le déplacement de l'usine de Mox de Marcoule à La Hague est susceptible d'avoir des impacts sur l'emploi à Marcoule à sa fermeture probable autour de 2050. Notons qu'un programme d'investissement de 300 millions d'euros a été annoncé en 2025 par Orano pour la modernisation de l'usine.

Besoins de mise à niveau : L'accueil des salariés nécessitera une mise à niveau des services de santé, social et famille, de l'éducation nationale et des services de secours (pompiers, gendarmerie), entre autres.

Rôle de la DREETS : Son rôle sera essentiel. Selon la CFDT, son renforcement doit être anticipé pour faire face à ces nouvelles charges.

Le défi du logement et du foncier

Les acteurs locaux alertent sur la pression foncière. Le besoin est estimé à 20 000 logements (décohabitation et nouveaux arrivants). Le territoire sera-t-il en capacité de répondre aux besoins d'accueil supplémentaires sans impacter les prix du marché de l'immobilier, au détriment des habitants ?

Sur le plan du foncier agricole, il est constaté un prix des terres très supérieur à d'autres régions. Bien qu'Orano déclare ne pas avoir besoin d'acquisition foncière agricole nouvelle, nous avons constaté une certaine inquiétude du milieu agricole.

Périmètre et Loi ZAN : Les installations annexes (parkings, village d'entreprises, magasin central) se réalisent hors de l'enceinte Orano. Bien que non officiellement dans le projet ADF, elles sont indirectement liées au projet. Se pose la question de l'intégration de ces nouvelles emprises dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Accompagnement social, formation et mobilité

Mobilité : C'est le sujet le plus présent dans les échanges en raison de la géographie de la presqu'île et de la saturation actuelle de la RN13 et de la D901. Quelle possibilité de limiter le transport des matériels et de matériaux ? Quelles possibilités de regrouper les modes d'accès

des intervenants d'Orano et de leurs sous -traitants ? Quels programmes de renforcement des axes ferroviaires et routiers ?

Modèle social : La charte de l'ambition sociale pour Paris 2024 (Solideo) est citée en exemple pour favoriser la prévention et la sécurité des intervenants et sous-traitants. Le syndicat FO préconise la mise en place d'une Charte sociale avec engagements clairs en amont du débat public. Orano prévoit bien la mise en place d'une charte sociale. L'enjeu portera donc sur la concertation pour l'établissement de celle-ci en amont du débat public et éventuellement lors du débat public. **Structures de formation** : Prévoir le plus finement possible les besoins et niveaux de qualification requis pour le projet et mettre en place les formations nécessaires.

La MEF (Maison de l'emploi et de la formation) pourrait être renforcée. L'exemple de l'EDEC de Flamanville est mis en avant : former d'abord les salariés locaux les moins qualifiés, puis accompagner leur reconversion après chantier.

Le pôle formation UIMM Grand Ouest Normandie à Cherbourg-en-Cotentin a été mis en place par la région en partenariat avec les principaux employeurs du domaine nucléaire.

Maintien des compétences : l'ASNR signale un point de vigilance : il ne faut pas que les futures installations absorbent toutes les compétences du site. Il sera nécessaire de maintenir les emplois sur les anciennes installations jusqu'à leur démantèlement.

Activité agricole

La profession s'inquiète de l'impact sur les terres. Des solutions sont proposées : utiliser des friches industrielles ou des terrains non agricoles à faible valeur environnementale, ou recourir à un aménagement foncier pris en charge par ORANO pour préserver les exploitations et améliorer leur mode d'exploitation tout en limitant leurs traversées des axes routiers desservant le site d'Orano.

Information de proximité

En amont du débat public, une **maison du projet** ouvrira à La Hague (juin 2026) et une **maison des énergies** est préparée à Cherbourg par la communauté d'agglomération.

Aspects environnementaux du projet

Le projet s'inscrit dans un cadre naturel particulièrement sensible ou figurent de nombreux zonages de protection. Les enjeux environnementaux y sont multiples.

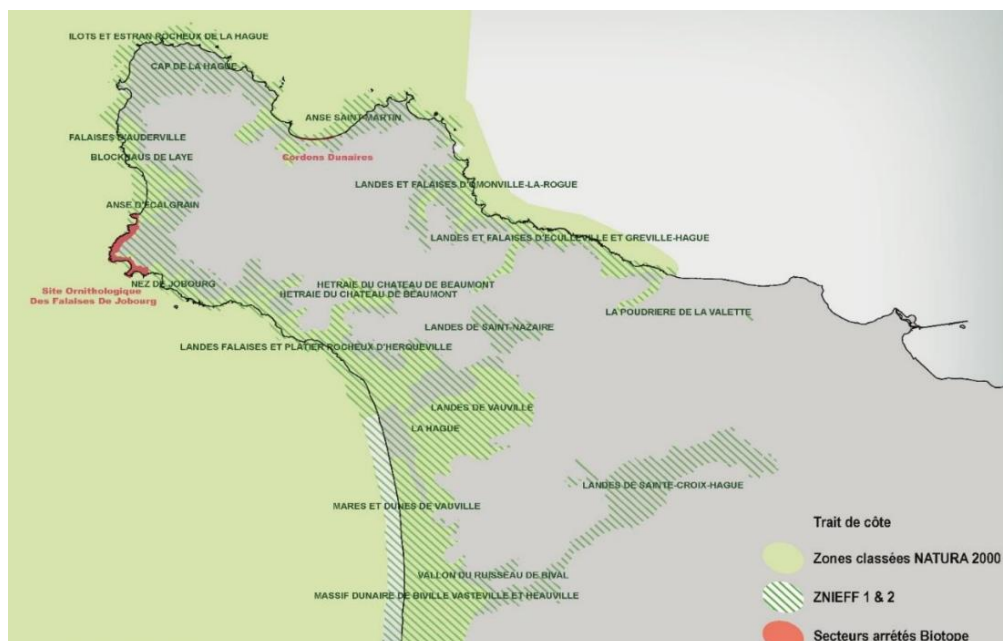


Figure 5 Pointe de la Hague zonage de protection – Rouge Vif

Disponibilité de la ressource en eau

Enjeu fort pour le refroidissement des nouveaux bassins d'entreposage. Le dimensionnement intègre les tensions hydriques liées au changement climatique sur le plateau du Cotentin. Des systèmes de recyclage seront nécessaires pour réduire les prélèvements sur le réseau d'eau potable.

Rejets liquides (nucléaires ou non)

Génération d'effluents chimiques particulièrement surveillés. Le projet prévoit une modernisation des stations de traitement pour minimiser l'activité radiologique rejetée par rapport aux usines actuelles. Les rejets non nucléaires (eaux pluviales, thermiques) disposeront de bassins de rétention et de contrôle avant exutoire.

Rejets gazeux (nucléaires ou non)

Les opérations entraînent la libération de gaz radioactifs ; l'efficacité des technologies de piégeage et de filtration des futures installations devra être clarifiée. Les rejets de gaz à effet de serre du chantier et de la logistique seront suivis pour respecter la neutralité carbone d'exploitation.

PFAS

L'usage ou non de ces composés devra être clarifié au vu du durcissement de la réglementation européenne afin d'empêcher toute contamination des nappes et des sols.

Convention OSPAR

Le projet nécessite des confirmations du MOA concernant l'engagement de réduction continue des concentrations de substances radioactives en mer, un point suivi par les pays voisins signataires du traité de protection de l'Atlantique du Nord-Est. A noter cependant que si les rejets sont réduits alors le volume de déchets se trouve augmenté, indique l'ASNR.

Dépollution du site

L'emprise impose des interventions particulières pour traiter le passif environnemental de certaines parcelles. La réhabilitation des sols et la gestion des anciennes landes primaires devront limiter l'impact sur la biodiversité locale.

Enjeux de Sûreté Nucléaire, Radioprotection et Sécurité

Sûreté Nucléaire et Radioprotection

Confinement à long terme : Le projet inclut des ateliers de traitement chimique (séparation) et de vitrification des déchets de haute activité (HA). L'enjeu est de garantir l'étanchéité des barrières pour éviter toute dispersion (atmosphérique ou maritime) face au vieillissement des structures sur près d'un siècle.

Refroidissement des piscines : Le nouvel atelier de déchargement et d'entreposage présente un enjeu critique : assurer la continuité du refroidissement de l'eau pour évacuer la puissance thermique des combustibles usés.

Gestion des nouveaux combustibles : Les installations devront traiter des combustibles classiques mais aussi des combustibles MOX (oxydes mixtes) et URE (uranium de retraitement enrichi) usés, dont l'inventaire thermique et radiologique est plus contraignant.

Défense en profondeur : Les installations doivent nativement résister aux agressions externes (séismes, inondations, phénomènes climatiques extrêmes accentués par le changement climatique, chutes d'aéronefs) selon les normes post-Fukushima.

Sécurité (Malveillance, Incendie, Transport)

Concentration géographique et transports : L'intégration d'un nouvel atelier de fabrication de combustible MOX (transfert à terme de l'usine Melox du Gard) permettra de réduire les flux de transport de matières sensibles (plutonium). Le risque de vol ou de sabotage sera limité par cette concentration, mais imposera des dispositifs de bunkérisation et de surveillance accrus.

Maîtrise du risque incendie : Point de vigilance majeur en raison de la coactivité entre l'exploitation des usines actuelles, le démantèlement en cours de 4 INB (Installations Nucléaires de Base) à La Hague, et le chantier de l'Aval du Futur.

Cybersécurité : Les futures usines intégreront une forte automatisation et numérisation. La protection des systèmes de contrôle-commande contre les cyberattaques ou déstabilisations étatiques constitue un enjeu de sécurité majeur.

Programme Pérennité-Résilience : Parallèlement au chantier, Orano doit maintenir le niveau de sûreté et de performance des installations historiques actuelles au-delà de 2040, le temps que la transition vers l'Aval du Futur soit opérationnelle.

Conseils et recommandations des garant.e.s :

Principaux échanges avec le MOA et préconisations réalisées depuis le début de la mission

Tout au long de leur mission et lors des contacts réguliers avec le MOA, les garants ont également commencé à informer le maître d'ouvrage sur les besoins d'information pour le dossier de saisine. C'est aussi le grand intérêt de ces missions pré-saisine que de pouvoir arriver à la phase de participation du public avec une information nourrie et accessible pour le public sur un projet aussi complexe. Ce sera un enjeu majeur.

Plusieurs points ont été évoqués au cours de la missions. Certaines sont reprises également dans le chapitre des "recommandations" :

Étude des alternatives et des variantes stratégiques

Les garants ont sensibilisé le Maître d'ouvrage sur l'étude des alternatives et des variantes qui est essentielle pour éclairer le public sur les choix stratégiques. Pour permettre un Débat Public de qualité en 2027, le Maître d'Ouvrage (MO) devra produire une consistance du projet et des scénarios précis avec des données quantifiées. Cela représente un travail considérable compte tenu de l'imprécision actuelle due au fait que le débat public doit être organisé le plus amont possible lorsque l'opportunité du projet peut être encore débattue et que le public peut exercer une réelle influence (Voir les préconisations dans le chapitre suivant).

La gouvernance sur le projet

- **Enseignements des projets antérieurs** : Les garants ont préconisé une prise en compte par Orano des enseignements tirés de la concertation continue sur le projet abandonné de piscine d'entreposage de combustibles nucléaires usés d'EDF. Cela concerne tout particulièrement les recommandations des garants formulées à l'attention d'EDF et d'Orano dans le rapport des garants de la concertation continue sur le projet piscine EDF, notamment les recommandations R1, R4, R5 et R6. (cf. Annexe : [Lien vers le Rapport final : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Rapport%20final%20avec%20Annexes.pdf>]).

Transparence, information et dialogue avec le public

- **Période avant débat** : Les garants ont recommandé de mettre à contribution la période précédant le futur débat pour sensibiliser et informer le public sur les diverses thématiques et élaborer des documents plus compréhensibles pour le grand public. Orano a notamment mis en place diverses conférences sur les sujets préconisés par les garants.
- **Le Plan d'Information et de Communication de la période de pré concertation** : Les garants ont pu demander pour que leur mission soit effective, suite à la saisine d'Orano, de pouvoir être associé en amont pour élaborer ce plan et être invité aux divers événements. Après la demande des garants au début de leur mission, Orano a informé les garants dans un temps raisonnable pour que ceux-ci puissent se mobiliser pour participer aux événements mais aussi pour porter un regard et un conseil sur les modalités de la pré concertation telles qu'imaginées par Orano.

- **Raccordement électrique** : La question du raccordement RTE et le besoin de co-saisine de la CNDP par RTE et Orano ont été abordées dans les discussions, elles font l'objet d'une recommandation dans le chapitre suivant.
- Gouvernance du projet et notamment la mise en place d'un Comité de Suivi de la Participation (CSPI) - Projeté pour fin 2025 qui aujourd'hui n'a pas encore pu être mis en place, étant donné la difficulté de l'Etat à trouver un.e président.e de ce comité.
- **Interactivité du site internet** : les garants ont noté que leur recommandation de répondre à toutes les questions du public n'a pas été retenue à ce stade par le MOA, celui-ci ne souhaitant pas "faire le débat avant l'heure".
- **Conformité internationale** : les garants ont demandé à ce que soit démontré comment le projet « Aval du Futur » respectera les objectifs de la Convention OSPAR.
- **Clarification terminologique** : les garants ont recommandé d'éviter le terme « bouclage du cycle » pour qualifier ce projet, alors même qu'il est convenu qu'à sa mise en œuvre, le projet ne permettra pas de « boucler » le cycle du combustible. Orano désormais utilise le terme de "parcours du combustible"
- **Préconisations sur la maison du projet** qui devrait être ouverte au public au second semestre 2026 : les garants ont préconisé que le contenu soit le plus neutre possible et que les différents points de vue et regards sur le nucléaire et le traitement des matières puisse être accessible également (livre, panneaux d'exposition, etc.). Qu'une revue de presse soit mise à disposition du public dans le respect de la réglementation relative à la propriété intellectuelle.

Périmètre réel du projet et impacts territoriaux

L'affirmation selon laquelle « le projet reste à l'intérieur du site » utilisée au début de la mission des garants leur paraissait incomplète. Ils ont demandé une approche inclusive qui prenne en compte l'ensemble des projets induits par le projet ou liés qui se font dans d'autres programmes en cours comme celui de « Pérennité Résilience » (de manière directe et indirecte). Voir les recommandations de ce rapport dans le chapitre suivant.

- Les garants ont demandé que soit clarifiée la politique d'achat foncière à proximité du site de la Hague (objectifs, projections, acquisitions foncières et leur lien avec le projet « Aval du Futur »).

Notons d'ores et déjà la réponse d'Orano à ce sujet : « Aucune acquisition foncière n'est prévue à proximité de l'usine, à l'exception du terrain mis en vente par la mairie en vue de la réalisation du projet HRB2. Ce terrain sera toutefois mobilisé en priorité pour les besoins liés à la pérennité et à la résilience des installations. »

Dans le même cadre, les garants ont demandé à être informés des autres projets d'Orano en cours ou à venir et la concertation et information du public prévue :

- Projet de parking de 2500 places à La Hague : Précisions sur le calendrier et les modalités de ce projet logistique. Les informations ne sont pas disponibles pour le moment.
- Projet « Pérennité résilience » et de l'information et de la concertation prévue par Orano en accompagnement. L'information sur ce projet lié est importante pour la réussite du futur débat et la continuité de l'information du public

(demandes exprimées par les acteurs locaux). Les garants ont pu avoir une présentation de ce projet.

- L'ensemble des projets qui sont ou vont être prochainement soumis à Enquête publique ou consultation du public. Comme le projet d'extension d'entreposage, ou les 12 autres projets en attente de démarrage d'enquête publique ou d'instruction de permis de construire auprès des services de la préfecture.

Sur ce point, Orano précise que, comme tout exploitant industriel, l'entreprise dépose chaque année des demandes de permis de construire sur le site de La Hague afin d'assurer la maintenance, l'adaptation et la continuité de ses activités. Cette démarche s'inscrit dans la gestion courante du site et ne constitue pas une pratique nouvelle.

Nous ne pouvons que constater en effet que jusqu'à présent sur l'ensemble de ces projets peu d'information et de possibilité de dialogue sont données au public en amont des enquêtes publiques. Nous rappelons qu'étant donné l'ampleur du projet qui touche l'ensemble du site, il semble difficilement envisageable que les différents projets en cours puissent être complètement cloisonnés. L'ouverture de ce débat sur un site en mouvement constant relativement en dehors de la visibilité du public pourrait venir interroger cela.

Nous préconisons donc une transparence et une mise à plat en amont du débat, pour plus de clarté. Voir chapitre suivant.

Recommandations des garant.e.s sur la préparation du MOA en vue de la période de concertation à la suite de la future saisine de la CNDP

Recommandation 1 : Se préparer à présenter de manière complète les alternatives et les variantes stratégiques

Quelle que soit la procédure de participation du public qui sera mise en place, le législateur a précisé que le public doit pouvoir débattre des solutions alternatives au projet et de son absence de mise en œuvre (L121-1 du code de l'environnement).

Il est donc essentiel de prévoir une présentation des alternatives au projet et les raisons pour lesquelles ces dernières n'ont pas été retenues afin que le public puisse en débattre conformément à la loi.

Conformément à la loi, et compte-tenu des attentes recueillies dans l'étude de contexte, les garants recommandent au maître d'ouvrage (MOA) de présenter des informations complètes sur les alternatives suivantes :

- La prolongation des installations actuelles de La Hague au-delà de leur horizon de fonctionnement initial, moyennant les investissements nécessaires ;
- La réalisation des nouvelles capacités industrielles requises sur un autre site en France (par exemple poursuite du traitement du MOX à Marcoule)
- L'option de ne pas réaliser l'ensemble des piscines d'entreposage prévues.

- L'arrêt du retraitement et le stockage à sec.

Recommandation 2 : compléter les enseignements tirés des retours d'expériences

Comme relaté dans le chapitre précédent, les garants recommandent une prise en compte par Orano des enseignements tirés de la concertation continue sur le projet abandonné de piscine d'entreposage de combustibles nucléaires usés d'EDF. Orano a pu faire un retour sur ses prises en compte qui est plutôt satisfaisant mais sera à compléter à la fin de cette mission de conseil sur les sujets encore en cours. **Voir l'annexe 2 consacrée à la "prise en compte des recommandations"**

Recommandation 3 : renforcer la transparence, information et dialogue avec le public pendant cette période de pré-concertation

- Les garants recommandent de mettre à contribution la période précédant la future procédure pour sensibiliser et informer le public sur les diverses thématiques et élaborer des documents plus compréhensibles pour le grand public. L'élaboration des fiches pédagogiques, notamment, devrait être poursuivie, suite à celle déjà réalisée lors de la concertation sur la piscine d'EDF.
- Poursuivre la pré-concertation et la réalisation d'outils pédagogiques et de sensibilisation neutre, mise à jour de la FAQ, etc., en lien avec les garants et continuer à apporter réponse aux demandes déjà effectuée par le public.
 - **Interactivité du site internet** : les garants recommandent de répondre à toutes les questions du public
 - **Conformité internationale** : les garants recommandent que soit présenté l'incidence du projet « Aval du Futur » notamment au regard des objectifs de la Convention OSPAR.
- **Clarification terminologique** : les garants recommandent d'éviter le terme « bouclage du cycle » pour qualifier ce projet, alors même qu'il est convenu qu'à sa mise en œuvre, le projet ne permettra pas de « boucler » le cycle du combustible.

Recommandation 4 : Donner une information claire au public sur la gouvernance actuelle et à venir du projet, au sein d'Orano, avec l'ensemble des partenaires et l'Etat. En particulier sur le raccordement électrique : La question du raccordement RTE et le besoin de co-saisine devront être précisés pour la saisine de la CNDP.

Recommandation 5 : comme cela a déjà été demandé par la CNDP par courrier du 8 décembre 2025, les garants recommandent de prévoir la présentation d'une note récapitulative sur l'ensemble des projets d'Orano sur le site de La Hague et leurs liens et conséquences éventuelles avec/sur le projet ADF. Cette note serait à destination du public, au début de la phase de participation du public ADF. Ceci afin d'éclairer le public sur le contexte du futur débat. Ce document permettrait de concentrer l'information sur un seul document et présenter une vision claire.

Recommandation 6 : Identifier le périmètre réel du projet et impacts territoriaux

Les garants recommandent une approche inclusive qui prenne en compte l'ensemble des projets qui se font dans d'autres programmes en cours comme celui de « Pérennité Résilience » (de manière directe et indirecte), tels que :

- La création des **chantiers déportés directement induit par le projet** (village d'entreprises, zones de préparation).
- Les **délocalisations d'infrastructures** (halls de recherche HRB1 et HRB2, magasins, etc.).
- Les mouvements et l'installation des **entreprises sous-traitantes**
- Les **extensions de parkings** qui seront ultérieurement utilisés par le projet.
- La **politique d'achat foncier** à proximité du site de la Hague, qui doit être clarifiée (objectifs, projections, acquisitions foncières et leur lien avec le projet « Aval du Futur »).

Nous préconisons donc une transparence et clarification du périmètre du projet. Ceci est à mettre en lien avec la recommandation suivante.

Recommandation 7 : les garants recommandent d'effectuer un **cadrage préalable du projet par l'Autorité environnementale**, dans un calendrier qui permettrait à la réponse d'intervenir avant la saisine de la CNDP.

Recommandation 8 : Préciser des éléments techniques, environnementaux et sanitaires attendus

Nous recommandons que des informations précises soient élaborées rapidement concernant :

- Les quantités de matières à traiter et à entreposer et un cycle du combustible clarifié et complet dans un document accessible au public
- Les impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques prévisibles.
- Prévoir de fournir **l'état initial zéro** dans le cadre du dossier du maître d'ouvrage établi pour le débat public
- Les aspects liés à la sécurité et à la sûreté.
- Les besoins en dépollution du site d'implantation du projet, qui restent à préciser.
- Les coûts et le financement du projet.

Recommandation 9 : Prévoir de définir les localités envisagées et les activités qui s'y dérouleront pour les éventuels chantiers déportés, afin qu'une concertation spécifique puisse se réaliser pendant le débat public.

Recommandation 10 : Compte tenu de l'importance de cette phase de participation du public concernant un projet d'intérêt national, mais aussi localisé sur un territoire large (potentiellement échelle régionale) et compte tenu du souhait partagé de pouvoir faire participer différents publics dont des universitaires, des lycéens, les publics dits « éloignés de la concertation », un panel citoyen, etc., le MOA prévoir des moyens adéquats pour répondre à ces enjeux (rappel : les budgets des débats, en charge du MOA, sont négociés avec lui).

Recommandation 11 : à destination du futur organisateur de la phase de participation du public (Orano ou CNDP, suivant si la CNDP opte pour une concertation préalable organisée par le MOA ou un débat public organisé par la CNDP) :

Insertion du projet dans le territoire : Les garants recommandent d'articuler les réflexions entre le projet de territoire en cours d'élaboration par les collectivités sous l'égide du préfet et la future phase de participation du public.

Les principaux résultats de cette mission

À ce jour, la mission a permis aux garant.e.s :

- d'installer un dialogue avec les parties prenantes, y compris les plus critiques
- de repérer les sujets à approfondir et les informations à produire d'ici le débat public
- de repérer les éléments de langage à repréciser pour une bonne information du public
- de réaliser une étude de contexte élargie qu'il conviendra de finaliser pour la fin de la mission
- de commencer à clarifier le périmètre du projet et de demander la transparence sur les liens entre les nombreux projets d'Orano ainsi que sa stratégie foncière
- que le maître d'ouvrage s'engage à demander un cadrage préalable de l'Autorité environnementale

De son côté, Orano, accompagné par les conseils des garant.e.s, a réalisé une importante campagne d'information et de sensibilisation du public qu'il a appelé « pré concertation » dont nous donnons un bilan réalisé par Orano annexé dans ce rapport. Elle comprend la création de divers outils d'information qui pourront être utiles au débat public. Elle a déjà commencé à prendre en compte les avis du public et répondre aux questions du public réalisées pendant cette période, cela reste à poursuivre. Une FAQ est en ligne et sera mise à jour progressivement. On peut noter qu'Orano a globalement pris en compte les recommandations concernant la nécessité d'une transparence accrue sur les coûts et les impacts territoriaux.

Prochaines étapes

- Poursuite des échanges avec les parties prenantes qui n'ont pu encore être rencontrées
- Poursuite de l'accompagnement des actions de communication et d'information initiées par Orano
- Mise en place d'un atelier de co-construction des outils pédagogiques avec des représentants de la société civile.
- Dépôt du rapport final de mission de conseil parallèlement à la saisine de la CNDP.

Éléments demandés par la CNDP pour élaboration du dossier de saisine :

Dans le cadre du projet Aval du Futur, Orano a l'obligation de saisir la CNDP les modalités de participation du public relèvent de l'article L121-8 du code de l'environnement.

Le dossier qui devrait être déposé au deuxième semestre de 2026, si le débat est envisagé au deuxième semestre de 2027, devrait comporter les éléments suivants :

→ **Un courrier de saisine adressé au Président de la CNDP** : la date de réception du courrier ouvrira le délai de 2 mois durant lequel la CNDP doit se prononcer sur la saisine.

→ **Un dossier de saisine contenant les informations suivantes :**

- ☐ Présentation du/des **maître(s) d'ouvrage du projet**
- ☐ **Contexte** général et historique :
 - o Caractéristiques pertinentes du territoire (socio-économiques, politiques, physiques, etc.)
 - o Enjeux spécifiques du territoire
- ☐ **Caractéristiques** physiques et techniques du projet:
 - o Cartographie : préciser la localisation
 - o Insertion dans le territoire et travaux d'aménagement (desserte, raccordement, etc.)
- ☐ **Objectifs** du projet
- ☐ **Impacts** prévisibles et/ou envisagés sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement et impacts socio-économiques (création d'emplois directs et indirects, retombées locales et nationales, etc.). Mettre en évidence la zone d'influence géographique et fonctionnelle du projet
- ☐ Description des différentes solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet
- ☐ **État d'avancement** de l'élaboration du projet, des études en cours et/ou à venir
- ☐ **Coût global** estimatif et **sources de financement** (indispensables pour l'étude du dossier)
- ☐ Calendrier :
 - o Calendrier du projet : date de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, date d'enquête publique et date de mise en service
 - o Planning prévisionnel de la concertation préalable
- ☐ **Niveau de connaissance publique du projet**, à différentes échelles et démarches de concertation déjà engagées et/ou envisagées.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission des garant.e.s

Annexe 2 : Bilan de la pré-concertation par ORANO

Annexe 3 : Prise en compte des recommandations des garants de la concertation continue sur le projet piscine EDF

